

Filipa Brazzaville

appui à la FILIÈRE Privée et Associative de la pré-collecte des déchets à Brazzaville

LETTRE D'INFORMATION NUMÉRO 4 / AOÛT 2015

Créer du dialogue avec les acteurs

Dans le cadre de l'encadrement et la régulation du service de pré-collecte, le GRET a animé des discussions sur le processus d'autorisations et d'enregistrements avec les différents acteurs de la pré-collecte.

18 focus group ont été réalisés avec les opérateurs individuels du 23 avril au 13 mai 2015 sur les principaux dépotoirs où sont déposés les déchets collectés des 5 arrondissements d'intervention (Makélékélé, Bacongo, Ouenzé, Talangai et MOUNGALI). Ce sont 137 Opérateurs de Pré-Collecte (OPC) qui ont ainsi été rencontrés et ont donné leur avis sur le processus.

En parallèle, plusieurs ateliers ont été organisés avec les autres acteurs de la pré-collecte; un atelier le 30 avril avec les 5 Mairies d'arrondissement représentées par leurs Cellules d'Exécution Communales et la Mairie Centrale représentée par sa DEPV; un atelier le 17 juin avec les associations de pré-collecte et un atelier avec les entreprises le 19 juin.

Un intérêt fort pour la mise en place d'autorisations

Les acteurs sont tous intéressés par la mise en place d'enregistrements. La délivrance d'autorisations est perçue comme un moyen de sécuriser et valoriser la profession, de redéfinir les rôles et responsabilités, les zones et limites d'intervention, les droits et devoirs des différents acteurs (OPC individuels, associatifs et entreprises, Mairies, usagers). Les Mairies sont également favorables à un tel système pour mieux connaître les acteurs présents sur leur territoire. Ils ont mis en exergue l'importance de trouver des solutions d'encadrement du tarif pour l'utilisateur mais aussi pour le dépotage. Les acteurs sont intéressés pour poursuivre cette concertation. C'est pourquoi les OPC individuels ont nommé plusieurs représentants qui seront impliqués dans de prochaines discussions plus restreintes.

DES ACTIVITÉS DE SUIVI EN COURS

Le GRET, dans le cadre de l'assistance technique à la DEPV, AMO-GDS*, a pour mission la mise en place d'un dispositif de suivi. Un diagnostic sur les pratiques et outils de suivi existants dans les Mairies a été réalisé.

Un atelier sur le sujet a été organisé en juin avec les Mairies d'Arrondissement et la DEPV afin de restituer les résultats de l'étude et s'accorder sur les fiches de collecte de données qui ont alors été déployées sur le terrain. En parallèle, un outil de saisie et d'analyse de données simple est en cours de réalisation.

AMO-GDS : Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un secteur pérenne de gestion des déchets en République du Congo et à Brazzaville.

DES ÉCHANGES AVEC DOLISIE

La ville de Dolisie (3ème ville du Congo), est appuyée par le GRET depuis trois ans dans la mise en œuvre d'un service en régie de la gestion des déchets (projet Promaiss). Ce mode de gestion est différent de celui proposé dans le cadre de Filipa, puisqu'à Dolisie très peu d'opérateurs réguliers de pré-collecte existent. Ces deux schémas donnent l'occasion au GRET d'intervenir dans des contextes différents et d'échanger sur des expériences complémentaires. Des membres de l'équipe ont réalisé des missions d'échanges et de suivi en juillet 2015.



Un focus group à côté d'un dépotoir à Talangai



Un groupe de travail lors de l'atelier sur les enregistrements avec les associations de pré-collecte



Le service de ramassage des déchets à Dolisie

Des solutions proposées pour les autorisations

Suite aux groupes de discussion réalisés avec les différents acteurs, des solutions concrètes pour la délivrance d'autorisations à exercer le service de pré-collecte ont été proposées. Un rapport a ainsi été remis à la Mairie pour qu'elle puisse l'amender. La partie suivante expose quelques points, qui ne sont à ce stade que des propositions.

• Une catégorisation des autorisations pour les Opérateurs de Pré-Collecte

Les autorisations seront délivrées aux OPC qui en feront la demande dans les Mairies, en échange de documents de renseignements simples et s'ils respectent certaines conditions. Ils proposeront des choix de quartiers d'intervention qui seront étudiés par les autorités pour éviter que tous n'interviennent au même endroit ou que certaines zones ne soient saturées. Cela permettra aux autorités locales de savoir quelles sont les parties de leurs territoires couvertes ou non. Les « OPC autorisés » auront des engagements à respecter, pouvant être basés sur le type de matériel utilisé, influençant les performances du service. Les autorisations seront à renouveler régulièrement et pourront donner lieu au rattachement à des sites de regroupement des déchets de la Ville. Les OPC auront l'obligation d'assurer une continuité et une qualité du service. Ces éléments seront mesurables en fonction des nombres de dépôts de déchets journaliers dans les sites de regroupement et par un suivi des plaintes au niveau des Mairies.

• Communiquer pour bien faire connaître le contenu des autorisations

Les discussions avec les différents acteurs ont constitué une première étape de communication. Le processus d'enregistrement donnant lieu à des autorisations ne sera accepté que si des sites fixes où déposer les déchets existent. Toutes les propositions des acteurs n'ont pu être reprises telles qu'elles, tous n'ayant pas des avis partagés sur l'ensemble. Les OPC et l'ensemble des acteurs se verront expliquer le contenu des autorisations, les différents choix de procédures et de critères d'exercice. Ils comprendront, connaîtront et ainsi s'approprient mieux les choix.

Les prochaines activités de Filipa

Rédaction d'une note sur la concertation	sept 15
Définition de messages à diffuser sur le service de pré-collecte	à partir sept 15
Finalisation du diagnostic juridique	octobre 15
Atelier de présentation des solutions d'enregistrements aux Mairies	octobre 15
Réalisation de formation sur les enregistrements	à partir octobre 15

Connaître les risques sanitaires pour les OPC

Dans sa stratégie d'accompagnement des OPC et des acteurs de la pré-collecte, le Gret a réalisé une étude simplifiée des risques auxquels ils sont exposés, lors de l'exercice de leur profession. L'étude a été constituée d'une partie bibliographique et d'entretiens réalisés sur le terrain avec les acteurs. Des catégories de risques, leur gravité et leurs effets à court, moyen et long terme ont été listés. Se distinguent ainsi les risques de blessures, des risques liés à l'ergonomie, etc.

Des solutions sont proposées. Certaines nécessitent la mise en place de mesures simples comme l'utilisation d'Equipements de Protection Individuels pour lutter contre les coupures, etc. D'autres sont plus coûteuses et plus difficiles à mettre en place: les risques liés à la difficulté de transport des déchets nécessitent le changement de systèmes de transport, passer des poussettes à des motobennes par exemple. Ce document sera une base pour réaliser des formations sur les risques liés au métier d'OPC, afin que ceux-ci puissent se protéger pour ceux les plus facilement évitables.

AVEC LE SOUTIEN DE :



Les idées et opinions présentées sont celles du Gret et ne représentent pas nécessairement celles de l'AFD.

Photos : © Gret

CONTACT : Représentation du Gret au Congo : 17 avenue de la Base aérienne—Batignolles, Mougali, Brazzaville

tel : +242 06 917 77 53 / e-mail : congo@gret.org

www.gret.org/Congo

Contact au Congo : Marie Guillaume/ guillaume@gret.org

Contact au siège : Bénédicte Chateau / chateau@gret.org

DES MISSIONS D'APPUI

Bénédicte Chateau, Responsable du projet Filipa au siège du Gret a réalisé une mission de 10 jours au Congo, en juillet. Ce fut l'occasion de faire un bilan de la première année d'activités du projet et de réfléchir au processus d'enregistrement des OPC. Elle a partagé son expérience de gestion des déchets dans une collectivité locale française. Cela a permis à l'équipe d'échanger sur les différences de pratiques et d'approfondir ses connaissances sur la gestion des déchets.

Deux experts de la Ville de Paris ont également réalisé une mission fin juillet à Brazzaville. La capitale Française a mobilisé des fonds par le biais du 1 % déchets et d'un appel à projets « Climat » du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International Français pour intervenir sur la gestion des déchets. La Ville de Paris a ainsi pu prendre connaissances du terrain d'intervention et surtout approfondir ses relations avec ses homologues Brazzavillois.



Un groupe de travail lors de l'atelier sur les enregistrements avec les entreprises de pré-collecte



Un dépotoir dans le quartier de Moukoundo à Mougali